

Procès Verbaux
Rapports

54/100

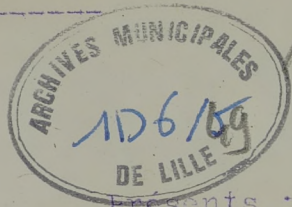


Commission Municipale des Fêtes

1^{er} mandat Salengro 1925 / 1929

Grande Kermesse 1926

Réunion de la
Commission des fêtes



Procès-verbal de la réunion de la Commission Municipale des fêtes tenue à l'Hôtel de Ville, le Vendredi 27 Novembre 1925.

Présents : M.M. Masson, Adjoint au Maire; Debadts, Courouble, Delemer, Olivier, Conseillers municipaux; Desrousseaux, Clément, Delvinquier, Clovis Masson, Degryse, Eycken, Beuscart, Caby, Marquant, Brisy, Blondel, Soudoyez, Reubrez, Librecht, Forterie.

Excusés : M.M. Creton, Adjoint au Maire; Dhilly, Martin, Meyer, Corsin, Devernay, Conseillers municipaux; Chesquier, Lobert, Labbe, Goudaert.

La séance est ouverte à 20 heures 10, sous la présidence de M. l'Adjoint Masson, président de la Commission.

M. Masson invite le Secrétaire à donner lecture des procès-verbaux des réunions des 12 et 20 Novembre. Les procès-verbaux sont adoptés sans observations.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de règlement de la "Fête de la Musique" qui aura lieu à la Pentecôte 1926, les 23 et 24 Mai.

M. Desrousseaux déclare que le projet a été établi suivant les directives adoptées par l'Administration municipale le 26 Septembre dernier. Il n'a aucune intention d'imposer quoi que ce soit au Comité, et rappelle son précédent avis au sujet de la perfection du règlement de la fête. Il estime toutefois avoir recherché les moyens de le rendre attrayant pour arriver au meilleur résultat, dans le recrutement des Sociétés musicales.

M. l'Adjoint Masson donne la parole à M. Desrousseaux pour la lecture des articles du règlement.

M. Desrousseaux fait un exposé succinct de ce que contient le projet de règlement, et retient l'attention de ses collègues sur le calcul des moyennes dans l'ensemble des primes; la totalité de ces primes s'élève à 80.000 Francs. - En supposant, dit-il, qu'une moyenne d'ensemble puisse s'adapter à une Société adhérente, cette Société recevrait 12 primes formant une valeur de 3.000 Frs.

M. Olivier reconnaît l'utilité de ce calcul pour l'annexer au besoin, par une note explicite, à la lettre d'invitation.

Lecture est faite du projet. La lettre d'invitation est adoptée.

A l'article 1er, M. Van den Heede demande de remplacer le mot "orphéons" par "chorales", cette dernière appellation étant mieux connue par les Sociétés de la région. - Adopté.

M. Delvinquier voudrait voir figurer dans le texte de l'article 1er l'invitation aux accordéonistes.

.....

M. Desrousseau répond que les accordéonistes n'ont pas été oubliés, le 2ème paragraphe de l'article 1er les visant indirectement. Les articles 6 et 7 du règlement sont aussi très favorables à l'admission des accordéonistes; le cycle municipal, prévu à l'article 9, est également pour eux.

Les articles 2, 3, 4, 5 et 6 sont adoptés.

A l'article 7, M. Clovis Masson demande de réduire l'importance de la 1ère et de la 2ème primes pour les chorales, et donne, comme motifs, que les Sociétés de cette catégorie seront suffisamment servies par la raison qu'elles n'ont pas les mêmes charges que les fanfares et les harmonies. La 1ère prime de 3.200 Frs est fixée à 3.000, et la 2ème prime à 2.500 au lieu de 2.800.

M. Desrousseau fait remarquer que la réduction adoptée porte sur une somme de 500 Frs. Il propose d'ajouter ces 500 Frs à l'article 3 en créant 5 primes individuelles, ce qui excitera l'adhésion des musiciens par le profit qu'ils comptent en retirer personnellement.- Adopté.

M. Clovis Masson s'étonne de la réserve faite à l'égard des Sociétés locales. Il propose de désigner une catégorie spéciale à l'effet d'offrir, par le sort, une ou deux primes de participation à ces Sociétés. M. Delvinquier appuie cette proposition.

M. l'Adjoint Masson estime qu'il existe de sérieuses raisons pour placer les Sociétés de Lille sous un régime particulier et qui ne date pas d'aujourd'hui. La question a été étudiée, et la Sous-Commission d'organisation y reviendra sûrement, dans un sens conforme aux dispositions du projet.

M. Desrousseau fournit des explications sur la question et s'étonne, à son tour, de l'intervention de ses collègues, en particulier de la proposition de M. Clovis Masson, lequel doit savoir que ce serait une erreur de réserver des primes en espèces au profit des Sociétés locales. Il dit que ces Sociétés auront leur place auprès de ceux qui se chargeront de l'agréable mission de recevoir les invités de la Municipalité. Jamais, aucun Comité de festival n'a osé rétribuer les groupements de la localité dans laquelle s'organisait la fête.

M. Van den Hoede n'est pas d'avis de primer les Sociétés de la Ville. Elles auront d'ailleurs un rôle qui marquera l'ordre des préséances d'une bonne organisation. M. Soudoyez confirme, par ses déclarations, les remarques de son collègue M. Van den Hoede.

M. Courouble ne voit pas comment les Sociétés locales pourraient être placées au même rang que les Sociétés étrangères, les musiciens de Lille ne vont-ils pas être désignés pour remplir les fonctions de délégués auprès des Sociétés invitées? C'est ce qui se fait habituellement dans chaque festival de musique.

M. Desrousseau rassure ses collègues en leur disant qu'il a pensé à toutes les Sociétés locales; son projet de règlement affirme les meilleures intentions du côté des musiciens et chanteurs lillois puisqu'il prévoit un "Cycle municipal" artistique, à la journée du Lundi.

M. l'Adjoint Masson estime que la question vient d'être expliquée d'une façon suffisante pour ne pas changer le 5ème paragraphe de l'article 7.- Adopté.

Article 8.- Adopté.

Article 9.- Primes kilométriques.- Sur la proposition de M. Desrousseaux, la Commission décide d'accorder la prime kilométrique à l'aller et au retour.

Les articles 10 et 11 sont adoptés.

M. l'Adjoint Masson remercie les membres présents de leur marque d'intérêt dans l'étude du projet qu'ils ont adopté et qui sera examiné, une nouvelle fois, par la Sous-Commission d'organisation. Après cette seconde formalité, le projet sera soumis à l'approbation définitive de l'Administration municipale.

Nomination de la Sous-Commission. Le Secrétaire donne lecture des propositions du Président pour la nomination des membres de la Sous-Commission :

Président : M. Croton, Adjoint au Maire.- Vice-Présidents : M.M. Dhilly, Olivier, Conseillers municipaux; Louis Carpentier, Directeur honoraire des Orphéonistes lillois, Paul Fanyau, Directeur de l'Emulation chorale.- Secrétaire : M. Desrousseaux, chef du Service municipal des fêtes.- Secrétaire-Adjoint : Un employé du service des fêtes.- Trésorier : Un employé du même service.- Membres : M.M. Bulens, Marquant, Van den Hoede, de la Commission municipale des fêtes; Vasseur, chef de la Lyre Mutuelle des Tramways; Siegl, chef de la Musique du Centre; Farvacques, chef des Trompettes "Les Travailleurs".

M. Marquant se déclare très touché de la délicate attention de M. l'Adjoint aux fêtes, mais ses nombreuses occupations exigées par son adhésion à plusieurs groupements ne lui permettront pas d'être présent assiduellement aux réunions de la Sous-Commission. Il donnera au Comité de la Ville tout ce qu'il sera utile en la circonstance et dans la plus large mesure possible; il propose de désigner, comme remplaçant, son ami et collègue, M. Clovis Masson.

La proposition de M. Marquant est mise aux voix.- Adopté.

M. Desrousseaux demande de doubler les chefs d'harmonie, de fanfare, et de trompettes au sein de la Sous-Commission, dans le seul but de posséder des suppléants, en cas d'absence des premiers. Cette Sous-Commission, dit-il, mettra les choses au point, elle travaillera en respectant les directives de la Commission et les décisions de l'Administration Municipale. Elle poursuivra l'idée de vous assurer le plus grand succès des fêtes de la Pen tacôte, en restant en communication directe avec les organisateurs nommés par la Municipalité.

M. l'Adjoint Masson donne quelques détails supplémentaires sur le fonctionnement de tous les membres officiellement désignés. En mettant la question aux voix, il propose d'adjoindre à la Sous-Commission le populaire chansonnier patoisant Auguste Labbe.- Adopté à l'unanimité.

.....

Le Secrétaire fait remarquer combien il sera utile de se trouver en constantes relations avec le monde musical; combien il sera nécessaire de propager la publicité de l'entreprise si nous voulons maintenir la réputation des festivités de notre grande ville. A ce sujet, il se souvient que M. le Conseiller Olivier avait demandé, lors de la réunion du 12 Novembre, de lancer un communiqué aux Journaux en insistant sur l'utilité de la propagande préconisée, d'ailleurs, aux réunions précédentes de la Commission.

Le Secrétaire fait savoir que ce communiqué fut rédigé le 13 Novembre et visé le même jour par M. l'Adjoint Masson. Malheureusement, cette première annonce n'est pas revenue à son service, et il se demande si certains rouages, parfois trop nombreux en administration, ne causeront pas, dans l'avenir, les retards déjà constatés pour l'expédition de simples mais très utiles affaires. - Nous avons besoin, ajoute-t-il, de fonctionner rapidement car d'autres inconvénients se présenteront si nous n'agissons pas à l'heure ou au moment voulu. - 220 journaux sont appelés à insérer, gratuitement, les communiqués du Comité; il faut les employer.

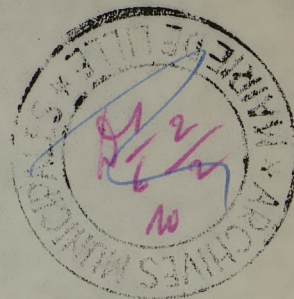
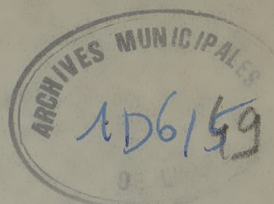
M. le Président fait prévoir que des dispositions seront prises, prochainement, à l'effet de donner toutes les facilités pour l'exécution, à date fixe, des décisions de l'Administration municipale et des travaux de la Commission d'organisation.

La séance est levée à 21 heures 40.

Le Secrétaire de la Commission,
Signé : A. Desrousseaux.

Commission des Fêtes.

P.V. de la réunion du 27.II.25



901

L'Administration Mun., après en avoir délibéré, décide:

- 1°- Que devra être constitué un Comité d'Honneur qui sera composé de personnalités susceptibles de donner à l'entreprise le maximum de chances de succès;
- 2°- Que devra être constitué un Comité local d'organisation dont la composition sera déterminée en prenant comme principe qu'il importe de lier tout le monde à l'effort de la Ville;
- 3°- Que pour tenir en haleine le public des communiqués devront être donnés ou faits à la presse tous les quinze jours;
- 4°- Qu'il y a lieu de faire, dès à présent, des démarches pour obtenir le concours des ballets de l'Opéra ainsi que des importantes sociétés chorales et musicales de France et de l'étranger pour les manifestations d'art qui seront organisées à l'occasion du festival. L'Administration Municipale précise qu'il ne doit s'agir que de sociétés de premier plan capables de mobiliser les masses;
- 5°- Qu'il convient de maintenir la Revue des sociétés boulevard des Ecoles.

L'Adm. Mun. confie enfin ~~l'entreprise~~ à M. le Maire, à MM. les Adjoint Masson et Bardou ainsi qu'au Secrétaire Général de la Mairie le soin d'examiner les mesures à prendre pour assurer le succès de l'entreprise.

LE 7.II.25
M. PLANQUE.



Procès-verbal de la réunion de la Commission municipale
des Fêtes tenue à l'Hôtel de Ville, le Vendredi 9 Avril
1926

Présents : M.M. Masson, Adjoint au Maire; Olivier, Delemer, Coolen, Devernay, Dhilly, Peeters, Vandenberghe, Martin, Courouble, Conseillers municipaux; Desrousseaux, Ghesquière, Clément, Demanne, Caby, Drumez, Marquant, Soudoyez, Clovis Masson, Bullens, Lobert, Delvinquier et Ryckebusch.

Excusés : M.M. Labbe et Van den Heede.

La séance est ouverte à 18h 40 sous la présidence de M. Masson, Adjoint au Maire, délégué aux Fêtes.

M. l'Adjoint Masson, rappelle la mémoire du regretté Vice-président de la Commission : M. Creton, Adjoint au Maire, dont les funérailles ont eu lieu le Dimanche 4 Avril. Il exprime, avec les plus vifs regrets, la perte sensible subie du fait de la mort inattendue de ce bon et précieux collègue; sa collaboration, son attachement à la chose publique ayant été des mieux appréciés par ses nombreux amis. Il adresse à la famille de M. Creton les sympathies les plus sincères de la Commission des Fêtes.

M. Masson félicite ensuite chaleureusement M. Drumez pour la haute distinction qui vient de lui être conférée. Il dit qu'en sa nouvelle qualité d'officier de l'Instruction publique, M. Drumez honorera plus l'ordre dans lequel il vient d'être admis qu'il ne se sentira honoré de sa nomination. - Applaudissements.

Puis M. l'Adjoint aborde l'ordre du jour de la séance. Il déclare que l'Administration municipale a changé la façon habituelle de faire pour les Fêtes de la Pentecôte, tout en conservant le principe de maintenir l'organisation des festivités de Mai dans une action certaine et bien étudiée.

Au sujet de l'entreprise fixée à la même date dans le Pas-de-Calais, il dit qu'à un certain moment l'on pouvait craindre pour le succès des Fêtes projetées par la Commission; à la suite d'un appoint sérieux des sociétés Belges, ces craintes sont dissipées. D'après les adhésions reçues à ce jour la présence à Lille de 10.184 musiciens est assurée. Ce nombre important, que l'on pouvait espérer au début de l'organisation, s'accroîtra encore, puisque 3 semaines restent comme délai pour recevoir les nouvelles adhésions.

Des bandes-affiches vont être apposées incessamment, dans les villes et communes de 4 départements, la Belgique comprise. Nous atteindrons le chiffre de 12.000 ou de 13.000 musiciens. Ces affiches nous amèneront aussi bon nombre de visiteurs.

La réunion de ce jour a été remise quelque peu, et vous en connaissez les raisons; maintenant, il s'agit de mettre debout le programme des fêtes du Dimanche et du Lundi.

M. Masson spécifie que M. le Maire, et ceci lui fait honneur, a voulu s'intéresser à cette fête et faire en sorte que quelque chose d'important puisse retenir le Lundi, les visiteurs qui seront venus assister aux festivités du Dimanche.

Le.....

Le Dimanche, il y aura grand festival; le Lundi sera consacré à l'art musical. Il faudra voir, ultérieurement, à régler les itinéraires, ainsi que les emplacements où les auditions seront données .

Il invoque le désir de M. le Maire, de l'Administration municipale, pour faire quelque chose de grandiose dans l'ensemble, et donne la parole à M. Desrousseaux pour détailler le projet de fête de nuit, ledit projet ayant été retenu par l'Administration municipale .

M. Desrousseaux déclare qu'il fallait un numéro spécial, entre le festival du Dimanche et le Cycle municipal du Lundi; il y aura donc fête de nuit le Dimanche soir. Il donne lecture du projet soumis à l'Administration municipale, qui fut approuvé ensuite. La fête sera terminée à 23h30 pour permettre au public d'avoir à cette heure, les moyens de transport par tramways .

M. l'Adjoint Masson estime que l'on s'imagine mal l'importance de l'effort fourni et la dépense prévue pour cette fête de nuit, dont les frais s'élèveront à 50.000 francs. Les décors lumineux viennent de Nice et n'ont probablement pas encore été vus du public lillois. Nous aurons un spectacle nouveau, attrayant réglé à la minute, avec des effets de lumière des plus variés. Le projet lui paraît des mieux compris .

M. Clovis Masson dit que l'on aurait mauvaise grâce de ne pas reconnaître l'effort produit par l'Administration municipale. Il s'étonne toutefois que ce soit elle qui fasse la proposition et non la Commission des Fêtes. Il constate que cette fois les rôles ont été renversés, et se demande quelle serait la raison d'être de la Commission, au cas où ce fait serait un précédent sur lequel on se baserait par la suite .

M. l'Adjoint Masson dit que l'Administration municipale, vu l'effort financier accepté par elle, a fait cette proposition et pris cette décision en raison de la lenteur des adhésions pour le festival de musique. Il ne fallait pourtant pas rester sur place; il n'était pas possible d'agir autrement car, en attendant un résultat quelconque des adhésions, le programme de Pentecôte pouvait être réduit et ne rien donner au point de vue succès .

En principe le reproche de M. Clovis Masson est légitime mais, lors de la dernière réunion de la Commission, personne n'a présenté de suggestion, personne n'a cru proposer une nouveauté, ou un appoint sauveur !

M. Clovis Masson demande que, par la suite, on ne mette plus la Commission en face d'un projet arrêté. Il reconnaît que l'on n'aurait pas pu faire mieux, mais il ajoute que la Commission s'est toujours trouvée devant des restrictions budgétaires .

M. l'Adjoint Masson voudrait, pour l'avenir, que chacun fasse sa proposition en la développant, en exposant des chiffres, en précisant l'idée .

M. Clovis Masson répète que l'on a toujours fait prévaloir la restriction des dépenses. Si l'on avait convoqué la Sous-Commission en mettant le nouvel apport d'argent à sa disposition, il y aurait eu certainement un projet d'élaboré .

M. l'Adjoint Masson déclare que si l'Administration municipale n'avait pas décidé cette fête de nuit, pour agir avec célérité, l'affaire eut été manquée. Il donne la parole au Secrétaire.

M. Desrousseaux déclare qu'il parlera, non pas comme fonctionnaire de la Ville,, mais comme simple membre de la Commission. Tout d'abord il lui a paru que la remarque de M. Clovis Masson était justifiée. Toutefois, il se rallie à l'idée de l'Administration municipale, pour les motifs ci-après :

Le 3 Mars dernier, dit-il, il apparaissait que Noeux les Mines aurait emporté Lille ! C'est pourquoi il a fallu agir de toute urgence. M. Clovis Masson a eu raison de défendre le principe qu'il a exposé mais il lui mande de vouloir bien donner également raison à l'Administration municipale. Les représentants qualifiés de la Ville n'ont voulu qu'une seule chose: réussir. Ils réussiront avec vous, avec nous, et Lille conservera sa réputation de faire très bien les choses .

M. Caby demande s'il n'y a rien à craindre pour les enfants lors du tir des 50 marrons annonçant le début de la fête de nuit. Il voudrait que cette pétarade soit amenée progressivement .

M. Desrousseaux dit que l'Administration municipale a traité avec un artificier de premier ordre et qu'aucun danger de blessure ou d'incendie n'est à craindre. Il a d'ailleurs prévu toutes mesures de sécurité; son ami M. Caby peut être rassuré.

Le Secrétaire annonce que le Cycle du Lundi comportera un effectif artistique de 2.000 à 2.500 exécutants. Au point de vue effectif exécutants, les sociétés Belges l'emportent sur les sociétés Françaises; quant au nombre de sociétés, les Françaises sont en supériorité.

M. l'Adjoint Masson cite à l'appui des déclarations du Secrétaire que, pour un même village Belge, 2 sociétés accusent 240 membres exécutants .

M. Martin demande si l'on n'aurait pas pu trouver un artificier à Lille pour fournir les artifices de la fête de nuit .

M. l'Adjoint Masson dit que l'on essaie toujours de choisir les entrepreneurs parmi les lillois, quand la chose est possible. Il a fallu faire appel au dehors car les autres auraient du opérer en deuxième main .

M. Desrousseaux fait remarquer que l'intermédiaire aurait coûté plus cher: Il fallait, comme toujours, sauvegarder les intérêts de la Ville; de plus, il fallait être à l'abri du danger d'incendie des décors, lesquels sont en bois et même en toile; les garanties ne purent être données sérieusement que par l'artificier engagé .

M. Martin se range à cet avis et convient que les considérations du Secrétaire de la Commission doivent prévaloir sur toutes les autres .

M. Desrousseaux expose ensuite que pas mal de réclamations pourraient surgir au sujet des primes d'adhésions rapides car des sociétés ont antidaté leurs lettres .

M. Clovis Masson estime que les Sociétés ne peuvent être rendues responsables de la perte de temps occasionnée par les services de la Poste .

M. Desrousseaux parle des concordances à observer entre le cachet d'arrivée et le cachet de la Poste de départ. Il appelle l'attention de l'assemblée sur ce point et invite tous ceux qui...

pourraient être libres à venir assister au tirage des primes .
Il dit que, tantôt, ce sera le rôle de contrôleur qu'il faudra assurer, tantôt le rôle de guide, toutes fonctions méticuleuses à remplir pour rester dans l'ordre .

M. Desrousseaux fait remarquer à son collègue M. Clovis Masson qu'en harmonie avec le désir qu'il avait exprimé antérieurement, M. l'Adjoint Masson n'a pas oublié les sociétés locales. Ces sociétés ont été invitées à exécuter à la fête de nuit, moyennant cachet spécial .

M. l'Adjoint Masson dit que le Lundi, d'accord avec M. le Maire et l'Administration municipale, auront lieu des auditions d'art que tout le monde pourra entendre sans avoir aucun droit d'entrée à payer .

M. Olivier désire savoir si les Sociétés qui ont un forfait pour le Cycle ont intérêt à assister au tirage des primes .

Le Secrétaire répond que les sociétés auront à jouer deux morceaux durant le festival du Dimanche et six le Lundi. Il croit que la question du tirage au sort des primes doit intéresser toutes les Sociétés. Il cite les cachets demandés par certaines grandes sociétés qui ont été pressenties telles : " La Légia ", la " Chorale de Maëstricht " .

M. Coolen est d'avis que les demandes exagérées de certaines sociétés sont inadmissibles .

M. Desrousseaux demande à M. l'Adjoint Masson de vouloir bien faire nommer des délégués, choisis parmi ceux qui peuvent disposer de quelque temps, pour l'aider dans l'organisation de la fête de nuit. - Cinq délégués sont désignés : M. M. Lobert, Demanne, Caby, Drumez et Soudoyez .

M. l'Adjoint Masson dit combien il est heureux d'être entouré de personnes qui ont à coeur de régler les questions de détail dont l'importance est telle qu'elles font parfois défaut dans certaines entreprises. Ici les choses sont reprises en temps, et il est bon de noter toutes les recommandations .

M. Caby demande que les pancartes, indiquant le numéro d'ordre des sociétés durant le cortège, soient présentables, bien visibles .

M. Desrousseaux évalue les frais qu'il faudrait engager pour confectionner des pancartes qui ne soient pas trop communes. Un juste milieu sera recherché de façon à ne pas tomber dans l'ordinaire .

M. Masson compte sur le concours de tous pour obtenir la plus grande régularité dans l'exécution du programme des fêtes de Pentecôte; il espère que ses collègues donneront une nouvelle preuve de leur dévouement en aidant la Municipalité, dans une oeuvre d'intérêt général pour Lille .

M. Ghesquière s'informe si aucun danger n'est à craindre du côté de la chute des baguettes sur le public au moment du feu d'artifice .

M. Desrousseaux répond que les baguettes sont supprimées, et qu'il n'y a que les ratés qui peuvent créer un danger. Sur ce point aucun artificier ne peut prévoir n'y en répondre.

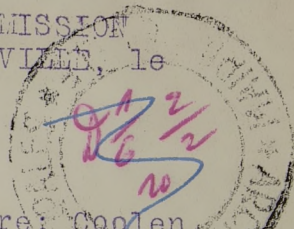
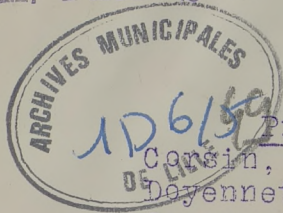
La séance est levée à 20 heures .

Vu: Le président de la Commission,
Louis MASSON .

L'Administration Municipale a pris connaissance sans observation.
1^o Direction.

Conseil d'Administration
Réunion du 19/2/27
M. PLANQUE

PROCES-VERBAL de la REUNION de la COMMISSION
MUNICIPALE des FÊTES TENUE à l'HÔTEL DE VILLE, le
MARDI 1er FEVRIER 1927.



Présents : M.M. Deneubourg, Adjoint au Maire; Coolen, Cousin, Dhilly, Peeters, Debadts, Vandenberghe, Courouble, Gouard Doyennette, Martin, Conseillers municipaux; Desrousseaux, Chef du service des Fêtes; Gaby, Ghesquier, Labbe, Demanne, Amédée Doyennette, Clément, Wallaert, Duguiot, Bullens, Fouant, Facon, Vandemputte, Marquant, Soudoyez, Lefebvre; Ryckebusch, Employé du Service des Fêtes.

Excusés : M.M. Olivier, Conseiller municipal; Drumez et Goudaert.

La séance est ouverte à 18 heures 40, sous la présidence de M. Deneubourg, Adjoint au Maire, délégué aux Fêtes.

M. l'Adjoint Deneubourg estime devoir compter sur le dévouement et l'assiduité aux réunions des membres de la Commission. Il demande que l'on veuille bien être bref dans toutes observations et déclare que, quel que soit le nombre des présents, les séances des prochaines réunions seront ouvertes, au plus tard, 10 minutes après l'heure fixée. Puis il donne la parole à M. Desrousseaux pour la lecture du projet de Carnaval d'Eté décidé, en principe, par M. le Maire, qui aura lieu le lundi de Pentecôte 6 Juin. Il ajoute que la partie des autres festivités, des deux jours fériés, sera reprise en temps voulu aux fins d'examen.

M. Desrousseaux donne une première indication de ce que sera la Grande Kermesse 1927 : Cortège des fleurs ou des saisons, avec le concours des sections d'éducation physique pour le Dimanche 5 Juin; Carnaval d'Eté pour le Lundi 6.

Le cortège des fleurs sera présenté en projet aussitôt que la Fédération des Amicales laïques, en accord avec ses Sections d'Education physique, aura pris position.

Lecture est donnée de la lettre d'invitation qui doit être adressée aux Sociétés ayant leur siège dans le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme et en Belgique.

M. l'Adjoint Deneubourg spécifie que les articles du règlement du concours-cortège vont être lus séparément, pour permettre aux Membres de la Commission de présenter, s'il y a lieu, leurs observations.

Le Secrétaire développe les principaux points de l'organisation du cortège et donne lecture du règlement.

Les articles 1,2,3,4,5,6 et 7 sont adoptés.

A l'article 8, le Chef du Service des fêtes appelle l'attention de la Commission à l'effet d'obtenir le concours de Sociétés musicales costumées, les groupes de musiciens en civil n'étant pas de mise au milieu d'un cortège composé en majorité de sujets travestis. Il est nécessaire, à son avis, de maintenir, pour l'ensemble, le but recherché : sujets travestis, masqués ou grimés.

A une demande de M. Labbe qui s'informe si la Fanfare de Gambrinus pourra sortir le 6 Juin, M. Desrousseaux répond que cette fanfare recevra une invitation et que sa participation aux fêtes de la veille fera l'objet d'un examen particulier.

M. Peeters, Conseiller municipal, pense que si l'on exige des sociétés costumées, les sociétés lilloises seront lésées.

M. Desrousseaux fait remarquer que la Ville fera appel aux sociétés locales dans le seul cas où les sociétés musicales étrangères ne seraient pas suffisamment nombreuses pour rendre le cortège attrayant et bruyant. - Ces sociétés auraient alors la faculté d'accepter un costume dont les frais seraient ajoutés au cachet qui leur serait attribué. Mais, cette participation des sociétés locales se produira d'une autre manière, car les groupes locaux auront, comme de coutume, recruté les musiciens lillois pour faire partie occasionnellement de leur effectif.

M. Wollaert désirerait savoir si les musiciens en uniforme seraient compris au même titre que les sujets travestis.

M. Coolen, Conseiller municipal, en revient au titre de la fête; il voudrait voir ajouter le mot carnavalesque dans le texte du règlement.

M. Desrousseaux reprend la lecture du titre qui indique, en première ligne : "Carnaval d'Eté".

M. Coolen insiste sur la question des uniformes. Il ne pense pas que les musiciens portant, par exemple, une tenue d'artilleur, soient bien à leur place dans une fête de carnaval.

M. Desrousseaux répète que les sociétés locales se retrouvent souvent, par portions, dans les groupes qui les ont demandés en prenant le costume de carnaval choisi par ces sociétés. Un fait s'est révélé, plusieurs fois, les musiciens des Amis Réunis de Wazemmes ayant été compris à l'effectif de l'Association Philanthropique du Nord, l'ensemble du groupe portait l'habit rouge.

M. l'Adjoint Deneubourg estime que son Service des fêtes veillera à ce que le cortège du 6 Juin puisse réellement revêtir l'aspect voulu.

Est-ce que le carnaval d'été est un fait acquis, interroge M. Debadts, Conseiller municipal ? Si oui, il ne voit pas la raison d'être, ni l'utilité de la Commission des fêtes. Il avait à faire une proposition qui lui semblait intéressante. Si le projet que l'on examine ce soir est déjà arrêté, il s'abstiendra désormais d'assister aux réunions de la Commission.

M. l'Adjoint Deneubourg déclare que M. le Maire, par suite de circonstances connues de ses collègues de la Municipalité, a dû agir vite, car rien n'est plus fâcheux que d'être pris par le temps, les délais prévus pour arriver à des résultats sérieux, ne pouvant plus être retardés.

M. Debadts estime que l'on aurait pu convoquer la Commission municipale des fêtes plus tôt. Il accepte de s'incliner sur ce qui a été décidé, mais il proteste d'autant plus énergiquement que, l'an dernier déjà, il avait demandé que la Commission ne soit pas simplement réunie pour dire "Amen".

M. l'Adjoint Deneubourg donne les raisons qui ont motivé cette décision et dit qu'à l'avenir on tiendra compte de l'observation de son collègue M. Debadts.

L'article 8 est adopté. M. Debadts, Conseiller municipal, quitte la salle.

Les articles 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont adoptés sans observations.

M. Desrousseaux fait ressortir tous les avantages que comporte le règlement de la fête. Les primes et prix offerts aux concurrents se montent à 70.000 frs. Il donne lecture de l'article 15.

M.M. Bullens et Labbe s'informent s'il ne serait pas possible de créer une catégorie spéciale pour les Sociétés de bigophones.

M. Desrousseaux fait observer que les bigophones ne sont en somme que des figurants avec mirlitons; ces figurants ne sont pas musiciens ni instrumentistes. Si la Commission décide de créer une catégorie

spéciale primée, il ne voit pas le moyen de trouver l'argent nécessaire pour fixer les primes.

M. Willaert propose de ranger les bigophones dans les groupes de 50 ou de 20 Personnes.

M. Ghesquier demande si l'on ne pourrait pas les mettre dans les autres musiques, en les intercalant.

M. Desrousseaux s'oppose aux mélanges, car le Jury, ne s'y retrouvera plus. Les textes des articles du règlement doivent être précis, sans combinaison, et ce dans l'intérêt même de tous les concurrents.

M. Soudoyez expose que la moitié des primes de musique pourrait être affectée aux sociétés de bigophones, cela ne chargerait pas le chiffre du budget.

M. Amédée Doyennette propose que les bigophones ne puissent participer aux primes qu'à partir d'une certaine limite, tout en les comprenant dans la catégorie des musiciens.

M. Caby aime autant voir un nouveau genre de bigophone plutôt qu'un piston, car il en est parfois d'un caractère original.

M. Coolen estime que cela manque d'allure, surtout dans un cortège de carnaval.

M. l'Adjoint Deneubourg demande à partir de quel chiffre on pourrait faire participer les bigophones, de façon à leur offrir quand même quelques primes en espèces ?

M. Desrousseaux dit que les musiciens ne soufflent plus pour rien ! Si l'on veut recruter d'intéressants groupes de musique susceptibles de créer l'animation et l'entrain dans le cortège carnavalesque, les primes prévues à leur catégorie ne doivent pas être réduites.

M. Amédée Doyennette précise son idée et propose 500 frs .

M. Ghesquier espère que le jury tiendra compte du genre de société pour l'attribution des points.

M. l'Adjoint Deneubourg met la proposition de M. Amédée Doyennette aux voix. Elle est adoptée. En conséquence "Les bigophones participeront aux primes de la 4^e catégorie à partir de la 5^{ème} prime".

Avec cette modification, l'article 15 est adopté.

On passe à l'article 16. M. Labbe désire savoir si la Ville a payé des droits d'auteurs lors de la fête de la chanson, en 1925.

Après réponse négative de M. Desrousseaux, l'article 16 est adopté ainsi que l'article 17.

Lecture de l'article 18.

A une question de M. Labbe demandant si les couples compteront pour un ou pour deux sujets, M. Desrousseaux indique que les couples ne pourront s'inscrire qu'au titre d'isolés. Il y aura donc, pour un couple, deux inscriptions.

M. Bullens s'informe s'il n'y a pas de primes pour les groupes de moins de 20 personnes.

Le Secrétaire déclare avoir étudié la question en se basant sur les précédents. Vu l'importance des primes aux catégories des 50 et 20 personnes, il n'a pas cru devoir proposer d'effectifs inférieurs à 20.

Les articles 18, 19 et 20 sont adoptés.

M. Labbe désire savoir si les isolés partiront en même temps que le cortège, car, dans ce cas, il faudrait éviter qu'il y ait 2 attractions à la même heure.

M. Duguiot craint que le monde ne se porte sur le parcours du grand cortège, les isolés de ce fait auront-ils du succès?

A M. Duguiot qui interroge sur l'heure à laquelle le cortège sera terminé, le Chef du Service des Fêtes répond que l'on peut prévoir la dislocation du cortège vers 18 heures.

M. Labbe pense que les isolés pourraient à la fois faire partie des groupes. Ces isolés auraient alors deux avantages.

M. Soudoyez propose de faire venir les isolés à la Mairie pour prendre leur N° et de placer le Jury place Casquette, l'obligation pour chaque concurrent, de remplir les formalités de présentation interdirait matériellement les deux présences envisagées.

L'idée est bonne, assure M. Desrousseaux, car les isolés ne pourront ainsi faire partie du cortège. Il demande à M. l'Adjoint Deneubourg de mettre la proposition aux voix.

Il fait observer que le pointage de l'isolé pourrait aussi bien avoir lieu place du Concert ou ailleurs, le jury se trouvant installé à un endroit où le cortège ne passerait pas; ces emplacements seront désignés lorsque l'itinéraire du cortège sera fixé.

M. l'Adjoint Deneubourg demande à l'assemblée si elle partage cette manière de voir. Adopté.

M. Caby recommande de bien appeler l'attention des concurrents sur la hauteur limite des chars, et sur l'interdiction de n'employer aucun uniforme appartenant à l'armée ou au culte. Le Secrétaire de la Commission répond que toutes prescriptions à ce sujet sont insérées dans le règlement du concours.

M. Facon désire savoir qui décidera le parcours du cortège .

L'Administration municipale fera la proposition spécifiée M. l'Adjoint Deneubourg, pour la soumettre ensuite à l'examen de la Commission municipale des fêtes.

M. Coolen dit qu'en somme il vaut mieux que le projet d'une fête aussi importante que celle de la Grande Kermesse soit prêt à l'avance car il se pourrait que la Commission soit gênée par le grand nombre d'avis qui viendraient tardivement transformer les propositions de l'Administration.

M. Pecters serait heureux qu'à l'avenir le rapport soit adressé au préalable aux membres de la Commission afin que chacun puisse l'étudier pour en discuter plus aisément.

M. l'Adjoint Deneubourg termine en montrant l'excellente initiative prise par ses prédécesseurs, de concert avec l'Administration municipale, de fixer les fêtes de la Grande Kermesse à la Pentecôte. Autrefois Lille voyait ses habitants partir au dehors ce jour-là et à présent les étrangers affluent pour y passer les deux jours de fêtes en famille chez les Lillois.

La séance est levée à 19 h 50.

Vu :

Le Secrétaire de séance:

A. DESROUSSEAUX.

Vu :

L'Adjoint délégué,

A. DENEUBOURG. Adjt.

L'Administration Municipale, connaissance prise du procès-verbal, en ratifie les conclusions en signalant toutefois 1° - que le budget des fêtes ne comporte pas seulement les dépenses pour les fêtes mais aussi celles pour les cérémonies publiques dénommées autrefois "dépenses de courtoisie"; 2° - que les procès verbaux de la Commission des Fêtes ne doivent pas être analytiques mais donner simplement le résumé des délibérations prises sur chacune des questions soumises à la Commission.

Procès-verbal de la réunion tenue à l'Hôtel de Ville, le mercredi 20 Juillet 1927, sous la présidence de M. Richard COOLEN, président de la Commission municipale des Fêtes.

Présents : M.M. COOLEN, DOYENNETTE, CORSIN, COUROUBLE, DHILLY, Conseillers municipaux; DESROUSSEAUX, Chef du Service des Fêtes; CLEMENT, LABBE, VAN DEN HEEDEN, GUYOT, GHESQUIER, BULENS, LOBERT, FACON, CABY, A. DOYENNETTE, DRUMEZ, PORTERIE, Membres de la Commission.

Excusés : M.M. DEVERNAY, Conseiller Municipal; REUBREZ.

La Séance est ouverte à 18 heures 15.

M. COOLEN, président de la Commission, se déclare heureux de tenir la promesse faite, au cours des grandes festivités de Pentecôte, pour remercier chaleureusement, au nom de l'Administration Municipale, tous ses collègues de la Commission qui, par leur initiative et leur dévouement, ont contribué, non seulement à l'organisation, mais au succès de la Grande Kermesse 1927. Il désire, aujourd'hui, connaître leurs impressions sur le résultat des réjouissances des 5 et 6 Juin dernier, ainsi que toutes propositions de nature à modifier ou à perfectionner l'organisation des fêtes et réjouissances du même genre.

Les Membres de la Commission estiment que l'ensemble des fêtes de Juin fut parfait; que la méthode employée n'a pas à subir de modifications; que les Lillois et les étrangers ont dû retenir l'effort donné par la Ville de Lille pour arriver à de tels résultats.

M. COOLEN retient à son tour, avec la plus grande satisfaction, l'aimable avis de ses collègues; il les remercie à nouveau, et cette fois-ci personnellement, d'autant plus qu'aucune médiocrité n'a pu être relevée pendant les deux journées de fêtes. L'Administration municipale compte, d'ailleurs, sur le dévoué concours de tous, à l'effet de maintenir la bonne renommée de la Ville, au point de vue fêtes et cérémonies publiques.

Au sujet de l'entreprise prévue pour 1928, il est d'avis de ne pas donner, deux années de suite, le même programme. Il y a nécessité, déclare-t-il, de varier les choses tout en restant dans la note du programme populaire. Pour l'en prochain, la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas de Calais a obtenu, lors de son congrès de Noeux-les-Mines, de tenir ses assises à Lille, à la date des fêtes de Pentecôte. Nous aurons donc plusieurs auditions de musique, le projet de la Fédération ayant été transmis à M. le Maire qui le renverra, sûrement, à l'examen de la Commission.

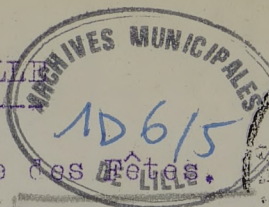
M. LABBE dit que les fêtes de musique n'ont plus beaucoup de succès à Lille, quand il s'agit, bien entendu, d'un festival.

M. COOLEN répond qu'il ne connaît pas le projet de la Fédération; ce projet sera étudié en temps voulu pour permettre de l'intercaler dans les numéros du programme à établir, lequel comportera quelques variations.

.....

VILLE de LILLE

Commission municipale des Fêtes.



Procès-verbal de la réunion tenue à l'Hôtel de Ville le Mercredi 20 Juillet 1927, sous la présidence de M. Richard COOLEN, président de la Commission municipale des Fêtes.

Présents : M.M. COOLEN, DOYENNETTE, CORSIN, COUROUBLE, DHILLY, Conseillers municipaux; DESROUSSEAUX, Chef du Service des Fêtes; CLEMENT, LABBE, VAN DEN HEEDER, GUYOT, GHESQUIER, BULENS, LOBERT, FACON, CABY, A. DOYENNETTE, DRUMEZ, PORTERIE, Membres de la Commission.

Excusés : M.M. DEVERNAY, Conseiller Municipal; REUBREZ.

La Séance est ouverte à 18 heures 15.

M. COOLEN, président de la Commission, se déclare heureux de tenir la promesse faite, au cours des grandes festivités de Pentecôte, pour remercier chaleureusement, au nom de l'Administration Municipale, tous ses collègues de la Commission qui, par leur initiative et leur dévouement, ont contribué, non seulement à l'organisation, mais au succès de la Grande Kermesse 1927. Il désire, aujourd'hui, connaître leurs impressions sur le résultat des réjouissances des 5 et 6 Juin dernier, ainsi que toutes propositions de nature à modifier ou à perfectionner l'organisation des fêtes et réjouissances du même genre.

Les Membres de la Commission estiment que l'ensemble des fêtes de Juin fut parfait; que la méthode employée n'a pas à subir de modifications; que les Lillois et les étrangers ont dû retenir l'effort donné par la Ville de Lille pour arriver à de tels résultats.

M. COOLEN retient à son tour, avec la plus grande satisfaction, l'aimable avis de ses collègues; il les remercie à nouveau, et cette fois-ci personnellement, d'autant plus qu'aucune médiocrité n'a pu être relevée pendant les deux journées de fêtes. L'Administration municipale compte, d'ailleurs, sur le dévoué concours de tous, à l'effet de maintenir la bonne renommée de la Ville, au point de vue fêtes et cérémonies publiques.

Au sujet de l'entreprise prévue pour 1928, il est d'avis de ne pas donner, deux années de suite, le même programme. Il y a nécessité, déclare-t-il, de varier les choses tout en restant dans la note du programme populaire. Pour l'en prochain, la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas de Calais a obtenu, lors de son congrès de Noeux-les-Mines, de tenir ses assises à Lille, à la date des fêtes de Pentecôte. Nous aurons donc plusieurs auditions de musique, le projet de la Fédération ayant été transmis à M. le Maire qui le renverra, sûrement, à l'examen de la Commission.

M. LABBE dit que les fêtes de musique n'ont plus beaucoup de succès à Lille, quand il s'agit, bien entendu, d'un festival.

M. COOLEN répond qu'il ne connaît pas le projet de la Fédération; ce projet sera étudié en temps voulu pour permettre de l'intercaler dans les numéros du programme à établir, lequel comportera quelques variations.

.....

M. DESROUSSEAUX se range aux propositions de M. COOLEN et fait ressortir toute l'utilité de trouver un autre sujet que celui des dernières fêtes de Pentecôte. Le Jury du concours du 6 Juin a eu une tâche ingrate à remplir; il en est résulté, obligatoirement, un certain nombre de réclamations provenant de Sociétés non classées. Se répéter en 1928, pour une même épreuve, ce serait aller au hasard pour éprouver plus ou moins vite la plus grande déconvenue.

M. Van den Heede pense que les cavalcades auront toujours leur succès dans notre région; il cite certaines communes belges où la coutume observée consiste à reprendre, chaque année, le cortège des travestis et des sujets historiques de l'endroit. Pourquoi, dit-il, ne pas revenir à notre cortège flamand? Les spectateurs habituels des cortèges en amènent d'autres, car ils savent qu'il y a quelque chose à voir dans notre ville.

M. COOLEN ne s'oppose nullement à l'organisation des cortèges; son idée se résume principalement, dans un changement d'aspect desdits cortèges, dans une variation qui serait celle d'une fête nautique de nuit, barques illuminées, accompagnées de choristes et d'instrumentistes, pièces d'artifice sur l'eau; enfin, pour revenir à la musique, y compris les cortèges, toutes scènes appropriées à l'effet de glorifier l'amour du beau!

M. Edouard DOYENNETTE déclare: dans la joie unanime, après la fête splendide du Lundi de Pentecôte, les jurés ont demandé d'organiser le grand cortège annuel pour la journée du Dimanche.

M. Van den Heede rappelle que la question de la fixation du programme de chaque journée a été plusieurs fois examinée; pour sa part, il préférerait voir consacrer la journée du Lundi aux festivités de grande allure, seul moyen, ajoute-t-il, de conserver dans nos murs, le plus grand nombre d'étrangers.

M. DESROUSSEAUX demande d'étudier la question au moment de la présentation du projet de la Fédération musicale. Actuellement, nous ne savons dans quel sens ce projet sera dirigé mais, en attendant, chacun peut, dès maintenant, chercher à varier les choses, en stipulant sur le papier une nouveauté, une fête nouvelle comme celle proposée, il y a 5 ans, par notre collègue et ami, M. CABY.

En possession des divers projets, la Commission s'empresserait de les examiner en assemblée générale; elle inviterait, par la suite, le Bureau de la Fédération à prendre position de façon à situer très exactement les différents numéros du programme des fêtes.

M. CABY répond que son projet consistait en un concours de composition musicale; épreuve artistique divisée en trois périodes: 1°- aux fêtes de Pâques; 2°- à la Pentecôte; 3°- aux Fêtes communales, étant entendu que la manifestation principale concorderait avec la grande Kermesse de Pentecôte.

M. COOLEN fait remarquer combien il serait utile de pouvoir compter sur l'initiative de chacun, c'est à dire de recevoir, le plus tôt possible, des projets scrupuleusement établis, et de procéder à des comparaisons permettant de définir l'importance des fêtes de 1928.

M. CABY promet de s'en occuper.

M. BULENS demande d'inscrire, dès à présent, la fête nautique de nuit proposée par M. COOLEN, et d'en ajouter une autre, soit pour le Dimanche, soit pour le Lundi.

M. VAN DEN HEEDE recommande à ses collègues, de bien s'inspirer, dans l'étude de leurs projets, du caractère populaire que doivent revêtir les fêtes organisées par la Ville. Les auditions d'art peuvent aussi toucher au populaire, par la gratuité, par la manière de les organiser.

Lecture est donnée d'une proposition de M. REUBREZ laquelle mentionne, tout en restant dans le cadre habituel de nos fêtes, la rénovation des costumes régionaux et nationaux.

M.M. CLEMENT, LABBE, DRUMEZ, VAN DEN HEEDE, donnent leur avis sur cette proposition, qui sera reprise en présence de M. REUBREZ

M. Edouard DOYENNETTE voudrait que le rôle de la Commission des fêtes ne puisse se cantonner exclusivement à l'organisation des fêtes annuelles de Pentecôte. Il serait heureux de voir fonctionner cette Commission toute l'année et propose, en outre, le rétablissement du concours de Carnaval de la Mi-Carême.

M. DESROUSSEAUX expose les motifs qui ont obligé la suppression du Concours de la Mi-Carême. Avec chiffres à l'appui, il indique que la seule cause de cette suppression doit se trouver du côté du budget, dont les ressources sont souvent insuffisantes pour couvrir les dépenses de l'année. Une situation de l'exercice en cours vient confirmer ses déclarations.

M. COOLEN espère que le crédit proposé par lui, sous la rubrique "Fêtes et cérémonies publiques 1928" sera maintenu.- Dans le cas contraire, il aura le regret d'annoncer à son cher Collègue DOYENNETTE qu'il se trouvera limité; que le carnaval de la Mi-Carême aura lieu plus tard, et que le budget des fêtes doit encore servir, pendant l'année 1928, à payer des frais de Congrès, et de multiples dépenses ne se rapprochant aucunement des fêtes et cérémonies publiques.

Après rappel des propositions émises au cours de l'assemblée, M. COOLEN fixe la prochaine réunion de la Commission au mois de Septembre, pour étude des projets déposés.- Adopté.

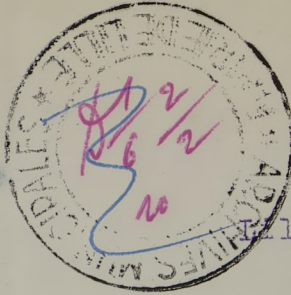
La séance est levée à 19 heures 30.

Le Secrétaire de la Commission,

Vu:
Le Président de la
Commission,
COOLEN.

A. DESROUSSEAUX.

Réunion de la Commission
Municipale des Fêtes
du 29 Septembre 1927.



Lille, le 13 Octobre 1927.

VILLE DE LILLE



Commission municipale des Fêtes.

Procès-verbal de la réunion tenue à l'Hôtel de Ville, le Jeudi 29 Septembre 1927, sous la présidence de M. Richard COOLEN, président de la Commission municipale des Fêtes.

Présents : MM. COOLEN, DHILLY, VANDENBERGHE, Conseillers Municipaux: DESRUSSEAUX, Chef du Service des Fêtes; DRUMEZ, LABBE, CLEMENT, DELVINQUIER, SOUDOYEZ, A. DOYENNETTE, CABY, JUSTIC, FICON, BULENS REUBREZ, Membres de la Commission: RYCKEBUSCH Employé du Service des Fêtes.

Excusés : MM. DEMANNE, LOBERT, VAN DIEN HEEDE.

La séance est ouverte à 18 heures 45.

M. COOLEN, président de la Commission, après avoir constaté le grand nombre d'absents, aborde l'ordre du jour qui appelle la Fête musicale.

Il dit que, le 6 Septembre, avec M. le Secrétaire général de la Mairie et M. HOUSIAUX, il a eu un entretien à la suite duquel un procès-verbal succinct a été rédigé et en donne lecture en ce qui concerne le programme de la journée du Dimanche.

Lecture, des projets reçus, est donnée par M. COOLEN. Ce sont, dans l'ordre d'arrivée :

M. REUBREZ : rénovation des costumes nationaux et régionaux.

M. RATEZ : son oeuvre : Lydéric.

M. MARTIN; cortège interprétant les chansons de Desrousseau avec figuration, pour faire une apothéose du chansonnier.

M. GOUDAERT : est d'avis que le cortège ait lieu le Dimanche.

M. CABY : grand cortège des heures de loisirs couronnant la Fête fédérale.

M. DEBADTS : a été retenu et n'a pu mûrir son projet, qu'il réserve pour 1929.

MM. LABBE et BULENS : estiment que, pour cette année, il suffira de corser les fêtes musicales qui seront le gros de la Fête.

M. SOUDOYEZ demande si, en un endroit quelconque, on ne pourrait pas de 20 à 22 heures, jouer l'Arlésienne afin de combler le vide.

M. DELVINQUIER, qui dernièrement vit à Boulogne un cortège lumineux, dont le succès fut grand, propose que quelque chose en ce sens soit fait à Lille.

M. DRUMEZ propose que l'on demande aux grandes maisons de commerce de la Ville, ainsi que cela se fait en Belgique, des bannières qui seraient offertes aux meilleures sociétés. Ces bannières, de 70c/m à 1m. de dimensions, de couleurs différentes, seraient de la forme étandard et porteraient la suscription :

(Tel) Concours
offert
par (Telle) Maison.

M. COOLEN propose qu'une Sous-Commission soit nommée pour examiner celui de tous ces projets, qui s'adaptera le mieux au temps laissé libre par la Fête musicale. Le ou les auteurs de chaque projet se présenteraient devant la Sous-Commission pour donner des explications.

Se rapportant aux regrets exprimés au début de la séance par le Président de la Commission, M.M. A. DOYENNETTE et REUBREZ croient que l'on pourrait, comme cela se fait dans maintes sociétés, rayer d'office ceux des membres qui n'assistent pas aux réunions 3 ou 4 fois de suite.

M. DESROUSSEAUX dit que les invitations faites, d'après l'arrêté du Maire, sont personnelles et que les membres absents ne peuvent se faire représenter aux réunions.

A M. COOLEN qui espère la réussite des Fêtes prochaines, M. DESROUSSEAUX déclare qu'il dégage toute responsabilité. Il ne peut garantir, dit-il, le succès des prochaines Fêtes de Pentecôte, si le Chef du Service des Fêtes ne se trouve pas mis au courant de tout ce qui y a trait.

Le vœu suivant de M. A. DOYENNETTE est adopté à l'unanimité : " Pour assurer le succès des Fêtes futures et dans le besoin même d'avoir toute l'autorité nécessaire dans cette organisation, le Président de la Commission des Fêtes et le Chef du Service des Fêtes, assisteront à toutes les entrevues, réunions de Commission et de Sous-Commission."

Finalement on décide que tous les membres présents, aujourd'hui, forment la Sous-Commission qui se réunira à la Mairie pour examiner les différents projets. A une suivante assemblée, M. HOUSIEAUX serait convoqué pour la mise au point du projet afin de pouvoir le soumettre ensuite à l'Administration municipale.

M. COOLEN lève la séance à 20 heures 20 et fixe la prochaine réunion de la Commission au Jeudi 20 Octobre 1927 à 18 heures 30.

(Rédigé suivant décision du C.A. du 1^{er} Octobre 1927).

Vu :

Le Sténographe de la Commission:

Le Président de la Commission:

signé : M. RYCKEBUSCH.

signé : R. COOLEN.



VILLE DE LILLE

SOUS-COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Réunion du Jeudi 20 Octobre 1927.



Procès-verbal de la réunion tenue à l'Hôtel de Ville, le Jeudi 20 Octobre 1927, sous la présidence de M. Richard Coolen, président de la Commission municipale des Fêtes.

Présents : M.M. Coolen, Dhilly, Vandenberghe, Conseillers Municipaux; Desrousseaux, Chef du Service des Fêtes; Duguiot, Clément, A. Doyennette, Caby, Labbe, Drunez, Lefebvre, Lobert, Denanne, Soudoyez, Van den Heede, Delvinquier, Reubrez, Facon, Membres de la Commission; Thys, le plus ancien chef des Fanfares lilloises; Ryckebusch, employé du Service des Fêtes.

La séance est ouverte à 18 heures 40.

M. Coolen, président de la Commission, donne la parole à M. Desrousseaux, après avoir dit qu'il avait pensé devoir inviter à la réunion de ce soir le plus ancien Chef de Chorale et le plus ancien Chef de Société instrumentale. Il regrette l'absence de M. Fanyau.

L'ordre du jour appelle l'organisation de la Grande Kermesse.

M. Desrousseaux donne lecture d'une lettre qu'il adressait le 6 Octobre dernier à M. Coolen et dans laquelle il exposait que les prochaines Fêtes de Pentecôte comprendront deux parties distinctes :

1°- la Fête de la Grande Kermesse, organisée par la Ville;

2°- l'organisation par le Congrès fédéral des auditions artistiques, en accord avec la Ville.

A son avis, il serait nécessaire de fixer approximativement un chiffre de dépenses pour le Service des Fêtes et un autre chiffre distinct pour la Fédération. La Grande Kermesse de 1927 a coûté environ 144.000 francs, chiffre inférieur de 20.000 francs à celui de l'année précédente. Il propose que 80.000 francs soient attribués à la Fédération et 65.000 francs au Service des Fêtes.

Après intervention de M. Soudoyez, le crédit total pour les Fêtes de Pentecôte 1928 se montera à 150.000 francs et la part de la Fédération serait élevée à 85.000 francs.

Ces répartitions sont adoptées, l'emploi des 85.000 francs alloués à la Fédération étant bien entendu contrôlé par la Ville.

Festival Fédéral. - M. Desrousseaux présente quelques observations sur le Règlement du Festival d'Arras 1927 qui était doté de 20.000 francs de primes. Il lit l'article 1^{er} dudit règlement et, afin de permettre à toutes les sociétés, fédérées ou non fédérées, de participer au Concours, il demande la suppression des mots "de même nature". - Adopté.

Dans les dispositions générales du même règlement, à l'article 8, il est dit : "une retenue de 10 % sera faite sur les sommes revenant aux sociétés primées". Cette rédaction trop impérative ne peut être maintenue; les sociétés primées doivent être laissées libres de verser à l'Oeuvre philanthropique de la Fédération, ce que bon leur semble.

.....

La rédaction suivante, en remplacement de cet alinéa, est adoptée
 "Toutes les sociétés primées seront tenues de faire un don ou offrande
 au bénéfice de l'Oeuvre philanthropique de la Fédération".

Le 2° paragraphe du même article, visant l'acquisition à la Ville
 des primes non touchées, dans un certain délai, est supprimé car la
 Ville de Lille a l'habitude de toujours payer aux ayants-droit.

M. Coolen tient à l'exécution de Lydéric, oeuvre de M. Ratez, qui
 pourrait avoir lieu vers 16 heures. Pour donner un certain aspect à la
 Ville, il faudrait trouver un genre de kermesse.

M. Desrousseaux attend les explications de M. Housieaux sur le pro-
 jet de dépenses.

Fête de Nuit. - Le Chef du Service des Fêtes propose de corser la
 Fête vénitienne de nuit qui pourrait avoir lieu Place de la République.
 Les projets et devis seraient demandés à 3 maisons de Paris et à une
 maison lilloise.

M. Caby demande que les sociétés qui auront participé au Congrès
 puissent figurer au Cortège. Le Dimanche soir, les chars seraient illu-
 minés, ce qui leur permettrait de faire double emploi, étant donné
 qu'ils participeraient sans lumières au cortège du Lundi.

M. Van Den Heede regrette que son projet ne soit pas parvenu à la
 Commission. Son projet, intitulé : "Lille Capitale des Flandres reçoit
 à l'occasion des fêtes annuelles, les Communes voisines" est dans le
 même genre que celui de M. Reubrez, mais en restant dans un cadre ré-
 gional. Comme accessoire, les Géants du Nord pourraient être invités.

M. Desrousseaux voit dans ce projet un inconvénient du côté des
 Géants qui se déplacent difficilement. On pourrait les faire figurer à la
 FÊTE de Nuit en un point stable. Seuls, les Géants lillois participe-
 raient au Cortège.

M. Lobert attire l'attention de l'assemblée sur ce point. De tous
 les géants qui sont allés à la Fête de Cambrai, seuls ceux de Lille
 ont pu terminer le cortège. Le coût de la main d'oeuvre viendra encore
 augmenter les frais. Aussi met-il en garde contre les dépenses imprévues
 qu'occasionnerait la participation des Géants du Nord.

M. Desrousseaux signale qu'il va falloir rhabiller les géants lil-
 lois qui ne sont plus présentables tels qu'ils sont.

M. Coolen dit que puisqu'il le faut, il demandera les crédits
 nécessaires bien qu'il ne voit aucune utilité à leur présence dans les
 Fêtes publiques.

M. Lefebvre fait ressortir que leur suppression serait mal vue du
 public qui tient à ces "vieux mannequins".

M. Thys demande si, pour les sociétés qui participeraient au cortège
 du Lundi, l'on ne pourrait pas faire un deuxième tirage de primes afin
 d'y amener plus d'adhérents car généralement la musique manque dans les
 cortèges.

M. Desrousseaux serait d'avis de donner un avantage à ces
 sociétés sans cependant accorder de primes supplémentaires.

La séance est levée à 19 heures 45.

vu :
 Le Président de la Commission
 des Fêtes:
 signé: R. C O O L E N.

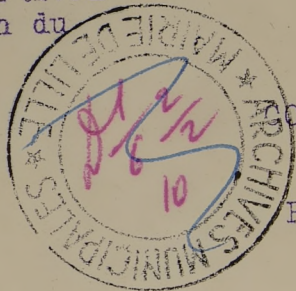
Commission des Fêtes

Grande Kermesse 1928
Règlement du festival
fédéral - Examen du
projet



VILLE DE LILLE

*14 Conseillers membres
et autres membres*



COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

REUNION DU JEUDI 8 DECEMBRE 1927

Procès-verbal de la réunion tenue à l'Hôtel de Ville, le Jeudi 8 Décembre 1927, sous la présidence de M. Richard Coolen, président de la Commission Municipal des Fêtes.

Présents: M.A. Coolen, Martin, Conseillers municipaux; Desrousseaux, Chef du Service des Fêtes; Dunez, Delvinquier, Clément, Duquiot, C. Masion, Bulens, Facon, Van den Heede, A. Doyennette, Goudaert, Porterie, membres de la Commission; Ryckebusch employé du Service des Fêtes.

Etait également présent M. Housieaux, Administrateur de la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais.

Excusés : M.M. Debadts, Corsin, Conseillers municipaux, Lobert, Demanne, Labbe, Delepouille, Lefebvre.

La séance est ouverte à 18 heures 40.

L'ordre du jour indique: Festival fédéral de Mai 1928 - Projet de règlement, examen.

Le Président invite le Secrétaire à donner lecture du projet de règlement présenté par la Fédération musicale.

Lecture est faite de la lettre d'invitation et des articles 1 à 5 du règlement qui sont adoptés, sans observations;

A l'article 6, la question des reliquats, pouvant provenir du mode d'attribution des 7 premières primes, est envisagée. Après divers avis, tendant à utiliser ces reliquats, l'article précité est complété par paragraphe rédigé dans un sens favorable aux Sociétés de la catégorie indiquée.

Les articles 7 et 8 sont adoptés.

Des observations sont faites au sujet de l'article 9 qui stipule que les Sociétés locales ne pourront prendre part au festival fédéral. L'Administrateur de la Fédération, en accord avec le Bureau de la Commission, fait ressortir que les précédents règlements ont tous mentionné cette même réserve. De plus les musiciens lillois ne doivent-ils pas être appelés à remplir le rôle de délégués?

Le Président expose les conditions qui assureront la présence effective des délégués chargés de guider toutes les Sociétés étrangères. Il invite ses collègues à ne rien changer aux coutumes observées.- Adopté.

Le 2ème paragraphe de l'article 10, relatif à la retenue de 10 % sur les primes du festival, dont le produit sera versé aux oeuvres philanthropiques de la Fédération, fait rappeler que, dans sa séance du 20 Octobre dernier, la Sous-Commission d'organisation en a discuté pour proposer sa suppression. Un nouveau texte avait été adopté pour maintenir l'appoint préconisé par la Fédération.

Le Président et le Secrétaire de la Commission développent les arguments qui leur ont été fournis récemment pour le maintien du texte de l'article 10. L'Administrateur de la Fédération confirme ses déclarations antérieures qui justifient l'emploi du produit des 10 %.

La question, une nouvelle fois étudiée, est adoptée sans autres observations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président décide que le projet de règlement du Festival fédéral de 1928 sera soumis à l'approbation de l'Administration municipale, pour être expédié, dans le plus bref délai, aux Sociétés intéressées.

La séance est levée à 20 heures.

Le Conseiller Municipal,
Président de la Commission des Fêtes,
R. COOLEN.



VILLE de LILLE



Commission municipale des Fêtes

Procès-verbal de la réunion tenue à l'Hôtel de Ville, le Dimanche 24 Juin 1928, sous la présidence de M. Richard Coolen, Président de la Commission municipale des Fêtes.

Présents : M.M. Coolen, Courouble, Peeters, Corsin, Dhilly, Martin, Conseillers Municipaux; Desrousseaux, chef du Service des Fêtes; Clément, A. Doyennette, Drumez, Facon, Ghesquier, Caby, Lobert, Delvinquier, Soudoyez; Labbe, Porterie, membres de la Commission des Fêtes; Ryckebusch, employé du Service des Fêtes.

Excusés : M.M. Debadts, Bulens, Demame, Van den Heede, Reubrez, Dugniot.

La séance est ouverte à 10 heures 10.

M. Coolen, président de la Commission, est heureux du succès qu'ont remporté les grandes festivités de Pentecôte et remercie tous ses collègues de la Commission pour l'aide et le dévouement qu'ils ont apportés à l'organisation de la Grande Kermesse 1928. Il désire maintenant, connaître les impressions sur le résultat obtenu et toutes propositions de nature à améliorer, le cas échéant, l'organisation de fêtes du même genre.

Le Festival, c'est de la musique gâchée, déclare M.A. Doyennette, car le musicien n'a qu'un but : jouer vivement et partir. Seulement il faut reconnaître que cette fois, il y eut un énorme mouvement au point de vue artistique. Pour les fêtes futures, il serait bon, cependant, de ranger le festival au 2ème plan.

M. Delvinquier est du même avis que M.A. Doyennette, et les cortèges, tels que celui de 1927, sont incontestablement supérieurs aux festivals de musique. Contrairement à ce qui se passe pour ces derniers, les membres participants restent encore en ville après le cortège; c'est ainsi qu'en 1927, il y eut des farandoles durant toute la nuit.

M. Peeters demande, qu'à l'avenir, le podium n'ait plus de balustrades et soit plus élevé.

M. Caby aurait fixé l'exécution de Lydéric vers 17 ou 18 heures, car à l'heure où fut donné l'audition, le public faisait plutôt défaut.

M. Coolen répond qu'il classe la musique de festival en 3ème division. Il ne faut pas non plus faire la même chose deux années de suite; il faut changer. Cette fête musicale eut un beau succès et l'art s'est montré dans les auditions artistiques.

.....

Lydéric fut interprété de magistrale façon; il n'y eut pas de lachage, malgré que 600 à 700 exécutants seulement furent présents, au lieu des 1.000 prévus. Le public fut nombreux et si l'exécution fut fixée à 15 heures, c'est qu'à 16 heures, il y avait les auditions artistiques: or, il ne pouvait y avoir deux choses en même temps.

Pour l'année prochaine, on pourrait faire quelque chose de bien, mais encore faut-il qu'on y réponde !

Le Président de la Commission termine en disant que pour le podium, il fut demandé à M. Dilly, de le monter à 2m.50 ou 3 m. et l'on ne put le rehausser que de 10 c/m, ce qui le porta à 1m.60. A l'avenir, il sera demandé de le faire plus haut encore, malgré la dépense que cela entraînera.

Il dit ensuite que la réunion de ce jour a encore eu lieu pour récompenser les concours bénévoles et dévoués.

Au nom de l'Administration Municipale, il remet la Médaille de la Ville, en argent, grand module, à M.M. Clément, Caby, Delvinquier, Drumez, Ghesquier, Labbe, Lobert, Porterie, Soudoyez, A. Doyennette et Facon, membres non-municipaux de la Commission des Fêtes.

Ses collègues, Conseillers municipaux, étant là par mandat, la médaille ne peut leur être décernée. (Approbation unanime de M.M. Les Conseillers Municipaux présents).

Maintenant, continue M. Coolen, ma tâche devient plus belle et plus douce. Notre collaborateur le plus direct, atteint par la limite d'âge, va nous quitter. Après avoir vu la besogne remarquable qu'il a faite, on peut dire qu'il ne sera peut-être pas possible de remplacer au pied levé, celui qui part. Il sera peut-être difficile de trouver quelqu'un qui ait autant de doigté, de tact que lui. Il part avec la satisfaction du devoir accompli; aussi, souhaitons-nous que sa compagne partage avec lui sa belle retraite qui, nous l'espérons, sera longue.

M. Coolen dit que son activité l'empêchera de rester à rien faire et il voit très bien M. Desrousseaux ne pas rester en place (Applaudissements).

Puis, en récompense de ses grands services, il lui remet la Médaille de la Ville (Applaudissements).

Cette tâche lourde, délicate, difficile, M. Desrousseaux l'assuma pendant 35 ans à la satisfaction de tous.

Au nom de la Commission des Fêtes, le Président de la Commission lui offre un superbe bouquet à l'intention de Mme Desrousseaux.

Pour terminer, il donne lecture d'une proposition qui tend à demander que M. Desrousseaux fasse partie de la Commission des Fêtes, comme membre d'honneur.

Nul doute que M. le Maire applaudira cette proposition. Ce sera un précédent, mais un précédent heureux.

M. Desrousseaux, invité à dire s'il accepterait de faire partie de la Commission, à vie, répond que la question étant posée de si aimable façon, il ne peut refuser, d'autant plus qu'elle est présentée par un représentant de l'Administration.

Puis il fait ses adieux à la Commission en tant que Secrétaire administratif. Le souvenir qu'il emporte de cette longue collaboration est parmi ses meilleurs (Applaudissements nourris).

M. Coolen remercie les membres de la Commission d'être venus manifester leur sympathie au Chef du Service des Fêtes à qui vont leurs regrets unanimes, ainsi que les siens, et ceux de l'Administration municipale. Il remercie M. Desrousseaux, au nom de tous, d'avoir bien voulu accepter d'être membre d'honneur de la Commission.

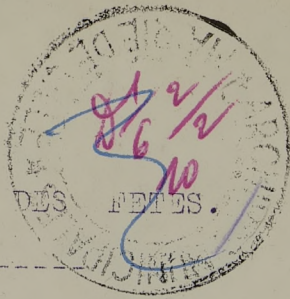
M. Desrousseaux, avec une cordiale poignée de mains à chacun, termine ses adieux.

La séance est levée à II heures.

Vu :

Le Président de la Commission
des Fêtes:

R. COOLEN



M.M. les Membres de la Commission municipale des fêtes se sont réunis à la Mairie de Lille, le 17 Octobre 1928, à 18 heures sous la présidence de M. Coolen, Adjoint au Maire délégué aux fêtes.

Présents:- M. Coolen, Adjoint au Maire,
M.M. Caby, Clément, Delepouille, Drumez, Chesquier, Lobert, Porterie, Souloyez, Doyennette Am., Duguiot, Racon, Van den Heede, Membres de la Commission des fêtes,

Excusés:- M.M. Delvinquier, Lefèvre, Reubrez, Membres de la Commission des fêtes.

Absents:- M.M. Rogheboom, Adjoint au Maire, Bardin, Corsin, Courouble, Debauts, Delemer, Devernay, Dhilly, Domsin, Doyennette Ed., Martin, Meyer, Olivier, Peeters, Vandenberghe, Conseillers municipaux, Eulens, Demanne, Desrousseaux, Labbe, Masson Cl. Goudaert, Membres de la Commission des fêtes.

Assistait également à la réunion, M. Ryckebusch, Délégué au Service des fêtes.

Grande Kermesse 1929-

1°- Journée du Lundi 20 Mai- La Commission estime qu'il y a lieu de revenir au cortège carnavalesque qui obtient toujours tant de succès et cadre si bien avec les moeurs flamandes.

2°- Journée du Dimanche 19 Mai- Diverses propositions sont faites pour remplir la première journée, entr'autres: l'organisation d'un concours d'archers, d'un tournoi musical entre les sociétés minières, d'un rallye cycliste, d'une fête des fleurs.

Après qu'un membre ait proposé de fusionner la fête des fleurs avec une fête de l'agriculture et qu'un autre ait demandé qu'il soit fait appel aux sociétés cyclistes belges, la Commission émet un avis très favorable à l'organisation d'une telle fête qui comporterait un cortège et prendrait le nom de "Fête de la Nature"

3°- Fête de nuit, le Dimanche soir.- Le traditionnel feu d'artifice rallie tous les suffrages.

Questions diverses.

1°- Bannières par les maisons de commerce et les comités de secteurs ou de rues.- Un membre de la Commission rappelle la proposition qu'il a faite lors de la réunion du 29 Septembre 1927 et qui consisterait à demander aux grandes maisons de commerce de la Ville et aux comités de secteurs et de rues, ainsi que cela se fait en Belgique, des bannières que le Jury attribuerait aux Sociétés classées premières. Ces bannières, de 70 c/m à 1 m. de dimensions, de couleurs différentes et, le cas échéant,

propres à celles du comité donateur, seraient de la forme étendu et porteraient la suscription:

Ville de Lille

(Tel) Concours
offert
par (telle) maison
ou (tel) Comité

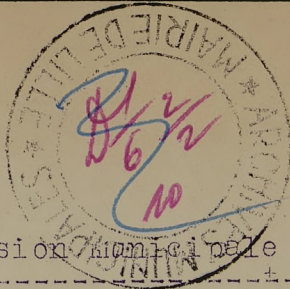
La Commission émet un avis favorable à cette proposition.

2°- Membres absents.-Sur la proposition d'un membre qui rappelle son intervention lors de la réunion du 29 Septembre 1927, la Commission émet le vœu que les membres régulièrement absents soient invités à venir plus assidûment aux réunions, car il est nécessaire que tous unissent leurs efforts pour mener à bien les entreprises projetées.

Réunion commencée à 18 heures 30 et terminée à 19 heures.

VU,
l'Adjoint Délégué,
R. COOLEN

Le Secrétaire,
A. RYCKEBUSCH.



9/11

Commission Municipale des Fêtes

MM. les membres de la Commission municipale des Fêtes se sont réunis à la Mairie de Lille, le 16 janvier 1929, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Coolen, Adjoint au Maire délégué aux Fêtes.

Présents : MM. Coolen, Adjoint au Maire,
Courouble, Conseiller Municipal,
Bulens, Membre de la Commission des Fêtes,
Caby, "
Clément, "
Delvinquier, "
Demanne, "
Desrousseaux, "
Drumez, "
Masson Cl., "
Porterie, "
Doyennette A., "
Duguiot, "
Facon, "
Degryse, des "Amis de Lille" représentant M.L.Delepoulle, Membre de la Commission des Fêtes.

Excusés : MM. Domsin, Conseiller municipal
Labbe, Membre de la Commission des Fêtes,
Lefèvre, "
Reubrez, "
Van den Heede, "

Absents : MM. Ragheboom, Adjoint au Maire,
Bardin, Conseiller municipal,
Corsin, "
Debadts, "
Delemer, "
Devernay, "
Dhilly, "
Doyennette E., "
Martin, "
Meyer, "
Olivier, "
Peeters, "
Vandenberghé, "
Ghesquier, Membre de la Commission des Fêtes
Lobert, "
Soudoyez, "
Goudaert, "

Assistaient également à la réunion, M^r RYckebusch, Délégué au Service des Fêtes.

Grande Kermesse 1929.

1° Programme des festivités - La Commission estime qu'il y a lieu de ne pas trop servir la Grand'Place qui, en raison même de sa situation, bénéficie de toutes les fêtes. Les bals et concerts des dimanches et lundi seraient beaucoup mieux appréciés de la population, s'ils étaient répartis dans d'autres quartiers. Seul le lundi soir, afin de clôturer les fêtes, un bal serait donné Grand'Place.

En outre, la Commission émet le vœu que les Comités de fêtes des 6 secteurs de la Ville soient consultés à l'effet de présenter des propositions pour fixer l'itinéraire du cortège, ainsi que les emplacements des productions, concerts et bals.

2° Feu d'artifice - Certains membres sont partisans du feu d'artifice qui plaira à tout le monde et laissera une bonne impression aux étrangers, tandis que la majorité préférerait voir employer ce crédit à l'illumination de quelques places publiques, où des bals seraient donnés, afin de satisfaire les secteurs.

3° Règlement du Carnaval d'Eté - Après avoir demandé qu'une certaine somme soit affectée à des prix d'animation, le projet de règlement est adopté sans observation. Dans le cas où ces prix spéciaux ne seraient pas ajoutés, il serait nécessaire de prendre quelques sociétés, rétribuées par cachets, pour donner toute l'animation voulue au cortège.

Questions diverses

1° - Concerts d'Eté - La Commission reprenant son vœu ci-dessus exposé, désirerait voir adopter la même méthode pour la désignation des emplacements des concerts d'été.

2° - Epreuve sportive - Le Syndicat d'Initiative " Les Amis de Lille " a été chargé, par un particulier, d'organiser une course cycliste Lille-Dunkerque et retour. Le Secrétaire dudit comité propose de fixer cette épreuve sportive au dimanche de Pentecôte, l'arrivée se faisant vers 16 heures, au Boulevard des Ecoles.

A noter que cette épreuve sportive ne coûterait rien à la Ville.

Réunion commencée à 18 heures 50 et terminée à 19 heures 55.

VU :
l'Adjoint-Délégué
E. COOLEN.

Le Secrétaire :
M. RYCKEBUSCH.